

**Zone d'aménagement concerté de l'éco-quartier
de Louvres et Puiseux-en-France (95) :
Dossier de réalisation**

Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de ses compléments

Dans le cadre de la procédure de réalisation de la ZAC de l'Eco quartier de Louvres et Puiseux-en-France, le Préfet de Région (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, DRIEE) a été saisi en sa qualité d'autorité environnementale pour émettre un avis sur l'étude d'impact actualisée jointe au dossier de réalisation de la ZAC de l'Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France par courrier de l'EPA Plaine de France daté du 22 novembre 2012.

Cette étude d'impact a été transmise à la DRIEE le 7 décembre 2012, qui en a accusé réception par courrier du 6 février 2013, et a émis un avis le 5 avril 2013.

Afin de répondre au mieux à l'ensemble des remarques et recommandations de l'autorité environnementale, l'EPA Plaine de France a présenté un mémoire en réponse permettant d'éclaircir certains points soulevés par la DRIEE.

Conformément aux articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement, les pièces listées ci-dessous ont été mises à la disposition du public pendant une durée de 18 jours, du 24 mai au 10 juin 2013 :

- Le dossier de réalisation de la ZAC de l'Eco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France, comprenant notamment l'étude d'impact et ses compléments,
- L'avis de l'autorité environnementale (la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie - DRIEE),
- Le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France.

Le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en Mairie de Louvres et en Mairie de Puiseux-en-France ainsi qu'à l'EPA Plaine de France.

En vertu de l'article R 122-11 3° du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est tenu de dresser le bilan de la mise à disposition du public et de le tenir à la disposition du public selon des procédés qu'il détermine.

Ces dispositions étant applicables à l'EPA Plaine de France, le bilan de la mise à disposition sera affiché du **1^{er} juillet 2013 au 10 septembre 2013** sur les panneaux d'affichage situés devant les Mairies de Louvres et de Puiseux-en-France.

<u>Mairie de Louvres</u> :	<u>Mairie de Puiseux-en-France</u> :
84, rue de Paris	Place jean Moulin
95380 Louvres	95 380 Puiseux-en-France

Le bilan de la mise à disposition du public sera également consultable au siège de l'EPA Plaine de France, aux jours et heures habituelles d'ouverture de l'établissement :

EPA Plaine de France :

- ✓ Du lundi au vendredi :
9h00-12h00 et 14h00-17h00

Conformément au III de l'article R.122-11 du Code de l'environnement, le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de ses compléments sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Val d'Oise.

1/ Documents mis à disposition du public :

Les documents suivants ont été mis à disposition du public :

- Le dossier de réalisation de la ZAC de l'Eco-quartier de Louvres et de Puisieux-en-France, comprenant notamment une étude d'impact et ses compléments,
- L'avis de l'autorité environnementale (la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie - DRIEE),
- Le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France.

2/ Registres :

En plus des documents mis à disposition du public, le public a pu formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en Mairie de Louvres et de Puisieux-en-France ainsi qu'à l'EPA Plaine de France.

- Il n'y a eu aucune remarque dans le registre de l'EPA Plaine de France,
- Il n'y a eu aucune remarque dans le registre de Puisieux-en-France,
- Il n'y a eu aucune remarque dans le registre de Louvres.

3/ Annonces dans les journaux d'information locaux :

L'EPA a publié un avis dans deux journaux diffusés dans le département, huit jours avant la date à compter de laquelle le dossier comprenant l'étude d'impact a été mis à la disposition du public, conformément à l'article R122-11 du code de l'environnement :

- un article est paru dans le Parisien (édition 95), en date du 15 mai 2013,
- un article est paru dans la Gazette du Val d'Oise, en date du 15 mai 2013.

4/ Compte-rendu des observations du public

Le dossier de réalisation qui comprenait l'étude d'impact n'a appelé aucune remarque du public.